



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

Société coopérative à capital et personnel variables
régie notamment par les articles L 511-1 et suivants et L 512-20 et suivants du Code Monétaire et
Financier et les dispositions non abrogées du code rural, ainsi que par la loi du 10/09/1947 portant statut
de la coopération.

Siège social : QUIMPER (29000) 7, Route du Loc'h
778 134 601 RCS QUIMPER

Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) Nouveau prix indicatif de référence

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère du 25 janvier 2019
a fixé le prix indicatif de référence des CCA sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2018.

Le nouveau prix indicatif de référence des CCA est de 145.77 € par titre.

*En application des règles contenues dans le prospectus d'émission, la méthode d'évaluation des CCA a été adaptée en vue
d'actualiser le périmètre des titres de participation constituant un élément majeur du patrimoine entrant dans l'actif net
corrigé de la CR, avec la prise en compte de l'impact de la réévaluation de la SACAM mutualisation, participation commune
à toutes les Caisses Régionales.*

La valorisation des CCA est fondée sur une méthode multicritère qui repose d'une part sur l'actif net de la
CR, retraité des plus-values latentes de la SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation et, d'autre part, sur le
cumul des résultats nets retraités de la Caisse régionale et de ses filiales.

Ce prix, validé par un expert indépendant agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), prend effet à
compter du **01 Février 2019** et restera valable jusqu'au jour du détachement du coupon, soit le premier
jour ouvré du 3^{ème} mois suivant l'Assemblée Générale qui en approuve le montant.

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du
Finistère**

Contacts

Relations porteurs : 02.98.32.05.98 (Prix d'un appel local)
Site internet : <http://www.ca-finistere.fr>
Informations réglementaires et financières